

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
6 juin 2022

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 6 juin 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Gilbert Marquis et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Johanne Gagné

MM. Hugues Ouellet
Guy Gendron
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

78-2022

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

79-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal du 2 mai 2022, tel que présenté.

LES COMPTES À PAYER

80-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 6 juin 2022, pour un montant de trente-six-mille-huit-cent-quatre-vingt-deux et soixante-douze (36 882.72 \$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau au montant de deux-mille-huit-cent-quarante-huit et soixante-sept (2 848.67 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant de seize-mille-quatre-cent-soixante-cinq et dix (16 464.10 \$) incluant un montant de six-mille-cent-sept et quatre-vingt-seize (6 107.96 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DON-SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER

81-2022

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

De verser un don de 100 \$ à la Société d'Alzheimer du Québec, section Bas St-Laurent.

LICENCE PG SOLUTIONS

82-2022

Il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

D'accepter la proposition de PG Solutions pour la fourniture et l'installation d'une 2^e licence d'exploitation sur l'ordinateur de l'adjointe administrative au coût de 915 \$ plus les taxes applicables.

ACHAT DE BALISES POUR SÉCURITÉ

83-2022

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement:

De faire l'achat et l'installation de balise Ped-Zone et Cyclo-Zone pour accroître la sécurité des piétons, cyclistes et autres usagers de la rue de l'église. Le coût unitaire des balises est de 295 \$ plus les taxes applicables pour les Ped-Zone et de 100 \$ plus les taxes applicables pour les Cyclo-Zone.

ACHAT DE PIÈCES POUR INVENTAIRE-SERVICE AQUEDUC ET ÉGOUT

84-2022

Il est proposé par M. Gaétan Landry, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

D'autoriser l'achat de pièces pour le service d'aqueduc et d'égout afin d'avoir un inventaire en cas de bris. Le coût pour l'achat des pièces est de 3 824.94 \$ taxes incluses.

DÉSIGNATION DU : MAIRE-SUPLÉANT, SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC

85-2022

Il est par M. Hugues Ouellet, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc résolu unanimement :

1. De nommer M. Guy Gendron à titre de maire-suppléant
2. De nommer M. Guy Gendron à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote.

AUTORISATION DE SIGNATURE

86-2022

Il est proposé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'autoriser le maire M. Gilbert Marquis et la directrice-générale Mme Manon Caron à signer pour et au nom de la municipalité de St-Noël le contrat de la rétrocession du # de lot 4 696 074 (15 de l'Église) à la Commission Scolaire des Monts et Marées.

RÉMUNÉRATION ÉLECTION PARTIELLE 2022

87-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Noël autorise la rémunération du

personnel électoral au taux horaire de 20.00 \$, pour les postes de membre de la commission de révision et PRIMO.

INVESTISSEMENT PUMTRACK

88-2022

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

Que la municipalité de St-Noël investisse un montant de 30 000 \$ dans la réalisation du projet de PUMTRACK des Loisirs de St-Noël.

ACHAT D'UN BROYEUR PRIMATIST GS OFFSET 220

89-2022

Considérant que la municipalité a besoin d'un broyeur pour le nettoyage des abords de chemin :

Considérant que le coût d'acquisition est moins de 25 000 \$:

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De procéder à l'achat d'un broyeur Primatist GS Offset 200 au coût de 19 199 \$ plus les taxes applicables.

DÉROGATION MINEURE N° DPDRL220007, 34 RUE ST-GEORGES

90-2022

Considérant que le demandeur désire construire un garage isolé d'une hauteur de 5.49 m, qui ne respecte pas le règlement de zonage ;

Considérant la réglementation d'urbanisme prévoit à l'article 7.4.3 du règlement de zonage, une hauteur maximum de 5 m pour les garages résidentiels isolés et que le garage aurait une hauteur de 5.49 m

Considérant que toutes les autres dispositions des règlements seront respectées.

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la dérogation mineure N° DPDRL220007 de la demanderesse.

COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PROJET DE PLANTEUR HYDRAULIQUE

91-2022

ATTENDU QUE la municipalité de St-Noël fait partie du regroupement des municipalités du secteur ouest ;

ATTENDU QUE le regroupement des municipalités a entrepris des démarches pour l'acquisition d'un planteur hydraulique;

ATTENDU QUE l'acquisition du planteur hydraulique serait rendue possible grâce au programme « soutien à la coopération municipale »;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Noël ne sera pas la municipalité porteuse du projet auprès du MAMH ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Noël sera partenaire dans le projet d'acquisition du planteur hydraulique conditionnellement à ce que ce soit sous la forme utilisateur/payeur ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement ;

D'autoriser le maire, M. Gilbert Marquis et la directrice générale, Mme Manon Caron à signer pour et au nom de la municipalité de St-Noël l'entente avec les municipalités du secteur ouest.

IL A ÉTÉ ÉTABLI QUE LE DÎNER DES FAMILLES AURA LIEU LE 28 AOÛT 2022 AU PARC TARTIGOU.

BIBLIOTHÈQUE-AUTORISATION

92-2022

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'autoriser Mme Johanne Gagné, responsable de la bibliothèque à entreprendre des démarches avec le réseau Biblio pour monter un projet relatif à l'installation d'une porte pour avoir un accès direct à la bibliothèque.

DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE PARTICIPATION À UNE FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE, LE 23 AVRIL 2022 À ST-MOÏSE, TEL QU'EXIGÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

93-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De lever la séance à 21 h 40.

Gilbert Marquis
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Marquis, maire